

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à 18 h 00

Salle Romain Rolland

M. Bourdoune indique qu'il avait été annoncé que la photo du Conseil municipal devait être réalisée, mais la Nièvre est en zone rouge. Elle ne pourra être réalisée aujourd'hui en extérieur compte tenu de la météo et de la nécessité du port du masque à l'intérieur de la salle. Elle sera reportée dès que possible lorsque les conditions climatiques et sanitaires le permettront.

Le quorum est atteint.

Mme Meftah est désignée secrétaire de séance. Elle procède à la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Guibert souligne qu'il n'a pas été destinataire du précédent procès-verbal ni par mail ni par courrier. Il s'abstient car il ne l'a pas lu.

M. Bourdoune précise qu'il demandera au Conseil la possibilité de transmettre des documents soit sous forme papier soit sous forme dématérialisée. Pour le bilan carbone, il serait favorable à la forme dématérialisée.

M. Guibert est favorable à la dématérialisation.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé avec une abstention.

Finances

- Budget Supplémentaire 2020 – budget général, budget eau

M. Bourdoune : Mesdames messieurs, chers collègues,

Conformément à nos engagements de mandat nous nous sommes engagés dans des démarches de démocratie participative, qu'il s'agisse de l'initiative « le temps des Cerises imaginons nos vergers publics » mais aussi de la consultation citoyenne que nous venons d'initier concernant le devenir de la place des promenades.

Co-construction et proximité doivent être la marque de notre engagement auprès de nos habitants.

Pour plus de proximité, nous avons mis en place le bulletin spécial covid pendant le confinement. Nous préparons actuellement le bulletin suivant et en publierons à fréquence régulière.

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons mis en place chaque samedi matin salle romain Rolland une permanence des élus mais aussi en Mairie un cahier de doléances.

Nous avons rencontré, comme annoncé, les habitants de Moulot début septembre pour recenser les besoins spécifiques à ce hameau et identifier, ensemble, les actions nécessaires qui nous permettront d'améliorer leur cadre de vie.

Nous devons de nouveau les rencontrer fin octobre pour travailler ensemble au devenir de Fertiaux.

Pour chaque projet structurant, nous rencontrerons les habitants concernés et/ou intéressés et privilégierons toujours le dialogue et la concertation.

Ce budget supplémentaire, premier de notre mandature, doit confirmer nos engagements. L'enjeu principal est bien de développer l'attractivité de notre commune, de notre territoire. D'inscrire résolument Clamecy dans la modernité.

Nous disposons, pour ce faire, de différents leviers, dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- Nous allons améliorer le cadre de vie des Clamecycois (voiries, berges, snack)
- intervenir sur le patrimoine en le modernisant (immeuble du grand marché, en nous appuyant notamment sur le programme petite ville de demain),
- sujet majeur, créer de nouvelles conditions d'accueil scolaire,
- améliorer la démocratie locale (notamment par la refonte et la modernisation de nos outils de communication. Nous voulons un site internet modernisé, interactif et permettant beaucoup plus de visibilité pour notre commune et de lisibilité de l'offre de service de notre territoire pour nos habitants.

Sur le plus long terme, travailler à l'attractivité : c'est

- l'élaboration d'un plan pluriannuel de réhabilitation de nos voiries
- optimiser notre mobilier urbain et poursuivre les actions de végétalisation de notre ville
- En concertation préparer la réfection de la traversée de Moulot.

Nous voulons attirer de nouveaux habitants en s'inscrivant dans le programme « maisons à 1 euro » mais aussi créer une nouvelle zone à lotir.

Enfin, il nous faudra réfléchir au devenir de nos équipements structurants, réfléchir à leurs modes de gestion et inscrire ceux-ci à l'échelle de leur rayonnement, dans le cadre de projets intercommunaux ou territoriaux.

Les chantiers sont vastes mais je ne doute pas qu'ensemble nous les mènerons à terme et construirons le Clamecy de demain.

BUDGET EAU - BP/BS 2020				
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT				
		CA 2019	BP 2020	Proposition BS
DEPENSES DE L'EXERCICE		231 200,68	297 633,00	47 049,82
O11	Charges à caractère général	50 619,18	50 030,00	
O12	Charges de personnel	46 293,77	44 350,00	
65	Autres charges de gestion courante	-	-	
66	Charges financières	35 096,73	33 000,00	
67	Charges exceptionnelles			
O42	opérations d'ordre			
68	Dotations aux amortissements	99 191,00	99 200,00	
701249	Atténuations de charges			
22	Dépenses imprévues			27 049,82
O23	Virement à la section d'investissement		71 053,00	20 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		311 387,55	297 633,00	47 049,82
70	Produit de la surtaxe	200 557,73	170 280,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, participations	54 476,82	71 000,00	
75	Autres prod. de gestion courante			
O13	Atténuation de charges			
76	Produits financiers (sf 762)			
77	Produits exceptionnels			
O42	Opérations d'ordre	56 353,00	56 353,00	
79	Transferts de charges			
72	Travaux en régie			
66	Frais financiers			
OO2	Excédent reporté			47 049,82

Budget EAU 2020 - BP/BS				
VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT				
		CA 2019	BP 2020	Proposition BS
DEPENSES		230 428,24	172 192,00	92 031,82
OO1	déficit reporté			26 031,82
139	subv inscrites cpte de résultat	56 353,00	56 353	
16	Remboursement capital	99 203,07	102 000	
20	etude			46 000,00
213	usine de traitement			
23	Programmes travaux	74 872,17	13 839,00	20 000,00
O41	Opérations patrimoniales			
RECETTES		113 129,66	172 192,00	92 031,82
OO1	excedent reporté			
O21	Prélèvement	0	71 053	20 000,00
28	Dotation amortissement	99 191,00	99 200	
1068	Affectation résultat	12 000,00		55 031,82
13	Subventions			17 000,00
16	intérêts capitalisés opé.d'ordre			
16	Emprunts			
2315	recouvrement TVA			
O41	opérations patrimoniales			
2763	créances sur collect.publ	1 938,66	1 939	

Le Budget Supplémentaire Eau 2020 est adopté à la majorité (4 abstentions).

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – Budget général

BUDGET GENERAL 2020 - VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT					
		ca 2019	PROP BP 2020	Modification BS	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 875 202,31	6 526 521,00	449 060,87	6 975 581,87
O11	Charges à caractère général	2 299 870,73	2 105 500,00	- 16 500,00	2 089 000,00
O12	Charges de personnel	3 480 043,45	3 400 000,00	30 000,00	3 430 000,00
65	Autres charges de gestion courante	583 535,95	563 671,00	-	563 671,00
66	Charges financières	100 631,32	96 000,00	-	96 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 213,07	3 000,00	8 000,00	11 000,00
O42	Opérations d'ordre	346 207,11	237 000,00	-	237 000,00
O14	ATTENUATION CHARGES	53 700,68	8 350,00	47 757,00	56 107,00
O22	Dépenses imprévues			237 268,87	237 268,87
O23	Virement à la section d'investissement		113 000,00	142 535,00	255 535,00
RECETTES DE L'EXERCICE		7 081 071,04	6 526 521,00	449 060,87	6 975 581,87
70	Produits des services	686 814,62	614 273,00	- 222 000,00	392 273,00
73	Impôts et taxes	3 996 540,66	3 931 753,00	57 566,00	3 989 319,00
74	Dotations, participations	2 025 288,61	1 765 545,00	287 879,00	2 053 424,00
75	Autres prod. de gestion courante	137 997,31	138 000,00	- 3 000,00	135 000,00
O13	Atténuation de charges	107 010,74	40 000,00	-	40 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	8,00		-	-
77	Produits exceptionnels	95 501,99	15 000,00	-	15 000,00
79	Transferts de charges			-	-
72	Travaux en régie			-	-
O42	Opérations d'ordre	31 909,11	21 950,00	-	21 950,00
OO2	excédent reporté			328 616	328 616

BUDGET GENERAL 2020 - VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT				
		ca 2019	BP 2020	RAR 2019 +BS 2020
DEPENSES		1 509 954,74	1 219 750	2 722 113,06
001 déficit reporté				
040 opérations ordre budgétaire		21 947,00	21 950,00 €	
1318		16 925,00		
192 opérations ordre budgétaire		9 962,11		
16 Remboursement capital		528 401,14	490 000,00 €	
165 dépôts cautionnements				
2042 fonds façades et aides directes				
204158 fonds de concours Eclairage Public				
Programmes		932 719,49	707 800,00 €	2 722 113,06 €
20418 subv. Organisme public				
RECETTES		2 303 281,04	1 219 750	2 722 113,06
001 Excedent reporté				580 139,97 €
024 opérations de cessions			10 000,00 €	
021 Prélèvement			113 000,00 €	142 535,00 €
28 Opérations ordre budgétaire		346 207,11	237 000,00 €	
10222 FCTVA		188 746,00	365 000,00 €	
10223 TLE		6 132,34		
1068 Affectation de résultat		766 093,04		165 513,72 €
13 Subventions		496 102,55	98 407,00 €	1 733 924,37 €
16 Emprunts		500 000,00	396 343,00 €	100 000,00 €
				-

BUDGET GENERAL 2020 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT										
	Article	DEPENSES				RECETTES				
		RAR 2019	BP 2020	BS 2020	TOTAL BS 2020	Crédits 2019	CA 2019	RAR 2019	BP 2020	BS 2020
Eglise de Bethléem	1401	80 000,00	70 300,00	108 750,00	179 050,00	172 000	110 438	87 330,87	23 407	-
Aménagement des berges	1402	241 200,00		182 581,00	182 581,00	160 000	0	126 285,00	-	118 130
Gymnase Tambourinette	1802	1 258 354,06	-	61 900	61 900		0	693 000,00		150 000
Bâtiment rue du gd marché	1801		131 000	50 000	181 000		0			
Bois	2900	-	-	-	-					
Bâtiments communaux	2905	-	100 000	50 000	50 000	10 000		4 962,50		-
Cinéma	1901				-	90 000		90 000,00		
Piscine	1904	351 000,00	-		-	203 000	0	164 600,00		
Ferme blanche	1501	-			-	150 000	150 151,24	0,00		
Cantine	1502	-			-	168 500	207 000,00	0,00		-
Achat bâtiments et terrains	2901	-			-					
Voirie	2907	-	112 000	6 000	118 000					
Aménagements terrains	2906	17 028,00	10 000		10 000	8 700	7 560			
Achat matériel	1004	-	92 000	31 970	123 970	12 000	11 439			
Mairie : réaménagement	2908	82 500,00			-	130 000	7 050	122 950,00		-
Fonds de concours	2041582	-			-					
Subv ets caractère comm et pers droit privé	20422	4 700,00			-	13 500	9 852			
Restauration et Achats œuvres	2510		2 500	10 100	12 600					10 000
Vidéoprotection			190 000		190 000				75 000	
Site internet mairie				10 000						
Aménagement Services Tambourinette				250 000	250 000					166 666
Programmation nouvelle cité scolaire				25 000						
Achat de terrain				1030						
Emprunt					-					
TOTAL		2 034 782,06	707 800	687 331	1 395 131	1 117 700	503 490,37	1 289 128,37	98 407	444 796

M. Carvoyeur demande le détail du 022 « dépenses imprévues » pour une somme conséquente 237 268,87 €.

Mme Bonin indique qu'il s'agit un manque de recettes potentielles et dépenses potentielles concernant cette période trouble.

M. Bourdoune ajoute qu'il est envisagé une baisse des recettes plus conséquente et de problématiques liées à la situation sanitaire. Il s'agit d'avoir une marge de manœuvre suffisante. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui doit nous permettre d'aller jusqu'à la fin de l'année et sans avoir à repasser par le Conseil Municipal.

M. Guibert souligne qu'il s'agit d'un exercice particulier et d'une réorientation obligatoire dans ce budget complémentaire. Il y a des réorientations, notamment retrancher certains charges, carburants, eau... On peut vous suivre. Pour les fournitures de voirie en augmentation de 10 000 € et services extérieurs – 39 000 € alors qu'on voit certaines rues qui sont en très mauvais état. Il n'est pas possible de résoudre ces problèmes. On ne peut pas se permettre le luxe de réduire ce budget. Sur les services extérieurs, sur les animations, fêtes et cérémonies, catalogues... c'est le covid c'est judicieux. Pour le téléphone qui augmente, on ne peut pas renégocier avec les fournisseurs ? Beaucoup de maires l'ont fait récemment et cela fait des économies. Pour une commune de 15 000 habitants en Lorraine, ils ont le même niveau de dépense qu'ici. En ce qui concerne la formation des jeunes, en tant que conseiller régional, il est dommage que nous n'ayons plus d'apprentis. Sur l'investissement, je vous remercie de ne pas compter sur des coupes de bois comme rentrée financière. Sur la baisse de vente de produits finis, la hausse et 20 000 € sur la taxe foncière et également sur la CDAE. Ce sont les clamecycois qui vont mettre 57 000 € de plus pour éponger le manque à gagner.

Sur les investissements, ce sont 10 000 € pour le site internet du festival Résistance. Est-ce le moment de mettre de l'argent dans ce domaine ? Ne peut-on pas faire appel au bénévolat ? Les sites internet sont obsolètes. Les gens sont maintenant sur les réseaux sociaux et cela coûte moins cher. Le groupe est contre ces 10 000 €. Je connais un chef d'entreprise spécialisée en site web qui prend 5 000 € pour ce type d'activité, voire de 7 à 8 000 € pour un site plus élaboré. Il est situé à 39 km d'ici, et bien moins cher que la proposition inscrite au budget. Quand on voit les recettes pour ce festival... Par ailleurs, pour animer un site internet, c'est encore beaucoup d'argent.

Mme Bonin : les frais de téléphone correspondent à la période COVID où les forfaits des mobiles ont été dépassés. Pour les voies et réseaux ne sont pas les trottoirs.

M. Guibert souligne que les petites réparations sont en fonctionnement. Cette ligne m'interpelle.

Mme Bonin : Ce ne sont pas les clamecycois qui paieront les 20 000 €. Il s'agit de recettes sous-estimées au BP. Les 3 045 000 € sont notifiés par les services fiscaux. Il n'y a pas d'augmentation. Les 39 587 € correspondent au fonds de péréquation.

M. Bourdoune : pour les ventes de produits finis (confiseries cinéma), c'est le fait d'acter que le cinéma était fermé et les recettes et les dépenses sont minorées. Les stocks sont réajustés au

fur et à mesure de leur consommation et c'est un jeu d'écriture pour être le reflet de la réalité. Pour le site internet Résistance, il ne s'agit pas du site du festival résistance, mais la refonte de l'ensemble des sites internet de la collectivité. Sachant que nous, ville, avons un site internet obsolète, plus adapté, ne correspondant plus aux besoins et attentes de la population et fort peu interactif. Nous avons besoin de moderniser nos outils de communication. Cela concerne celui de la ville, de la médiathèque... Il s'agit de penser un site moderne et adapté. La partie propre au festival résistance est un élément de détail dans la communication que nous souhaitons mettre en place sur la commune. Il est important que notre commune rayonne sur l'ensemble de son territoire voire au-delà.

M. Guibert : je lis sur le document « site résistance » et non site internet municipal.

M. Bourdoune : il s'agit malheureusement d'une coquille. J'en suis désolé. Les documents avaient été envoyés. Il s'agit bien d'un site municipal. Toutefois, je rappelle que le festival est municipal.

M. Guibert : l'association est l'organisateur et est subventionnée par la mairie. Sur le site internet, je vous suis totalement. La collectivité a besoin d'avancer sur les éléments de communication. Je trouve une bonne idée la proposition de maisons à 1 €, à voir ce que cela comprend. Sur Moulot, dans notre projet municipal, nous proposons le réaménagement de la traversée de la départementale de Moulot, on ne peut que vous encourager. Je ne sais pas s'il s'agit d'un hasard de calendrier, mais cela tombait bien. Votre réaction a été rapide par rapport à la déviation. J'ai contacté la DDT pour les poids lourds, je n'ai eu aucune réponse.

Concernant les tilleuls de la place des Promenades, c'est dommage que par manque d'entretien ces arbres soient abattus. Y a-t-il une autre solution que l'abattage ? Pour baisser les températures l'été dans les centres bourgs, les arbres ont tout leur sens. Peut-on repousser les échéances ? L'élagage de sécurisation a été fait par une entreprise. Faut-il se précipiter sur un abattage ? Je vous rappelle qu'on a des compétences au niveau des services techniques (matériel nacelle et hommes formés) donc pourquoi ne pas privilégier un travail en régie permettant des économies. Pour le côté sanitaire, s'il y a un risque de sécurité, on n'a pas le choix. Mais c'est dommage que par manque d'entretien, on n'en soit arrivé là pour des arbres qui ont au moins 80-100 ans.

M. Bourdoune : Malheureusement pour les arbres de la place des Promenades, c'est bien leur situation sanitaire qui nous amène à devoir les abattre, bien sûr le plus tard possible. Une évaluation a été faite et seuls trois arbres ne sont pas malades. La plupart sont malades et en mauvais état. Une charpentièrre était tombée et nous avons eu cette opération curative effectuée pour les soulager. Nous avons eu la chance : c'était un dimanche après-midi et personne sur le parking. Il y aurait pu y avoir des victimes. L'évacuation a été faite rapidement par un prestataire pour sécuriser l'endroit. Au préalable une intervention a été réalisée par une association pour connaître l'impact sur la faune (oiseaux et chauve-souris...). Du fait de cette intervention, il était moins nécessaire de réaliser l'abattage au mois de septembre et reporter ainsi l'abattage au 1^{er} trimestre 2021. Pour autant, c'est une opportunité en terme de démocratie locale de se réinterroger sur cet espace, à réfléchir ensemble à un nouvel aménagement pour repartir sur une situation saine et adaptée au besoin de la population pour les 50 à 100 années à venir car le temps de vie d'un arbre est un temps long. La concertation doit être avec le

maximum d'acteurs pour un aménagement pérenne de cet espace et s'inscrire dans cette végétalisation nécessaire de l'espace urbain. Clamecy est très minérale et nous avons des problématiques de canicule avec le besoin de zones de fraîcheur et les arbres y participent. C'est une question de sécurité publique.

D. Girault : Effectivement, on est triste d'abattre des arbres. L'état sanitaire est très très altéré. L'important est de replanter derrière. Il ne faut pas avoir une idée dogmatique. Les arbres peuvent avoir une valeur de patrimoine, mais l'important est de replanter derrière. Je relance l'appel aux clamecycois pour participer au futur aménagement de cette place des promenades. Les bois communaux sont gérés par l'ONF. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de coupes d'opportunité pour répondre à un besoin financier pressant. Il y a un plan de gestion est de mettre en place un projet sur plusieurs décennies, parcelle par parcelle. Il est impossible légalement de faire une coupe d'aubaine. Par contre, on peut observer des apports budgétaires conséquents parce que l'on exploite une parcelle dans laquelle il y a des grumes de valeur sur une année et puis une autre année l'apport est plus bas. En moyenne, sur les 96 ha environ 30 000 € sur les 20 dernières années.

M. Carvoyeur : Pour finir avec les arbres, je m'interroge si les arbres des promenades sont atteints par des maladies, qu'en est-il des arbres des avenues. Peut-être faudrait-il anticiper. Ils sont du même âge. Je ne connais pas l'état sanitaire. Il y avait déjà eu un abattage en urgence. Malheureusement une replantation avec d'autres essences qui résistent.

D. Girault : La réflexion est déjà lancée. Les arbres d'avenue sont des arbres d'alignement. La structure n'est pas la même et le traitement ne sera pas le même.

J. Guibert : J'entends la question financière : tout autour de notre territoire, à Trucy, coupes de 15 à 20 h de forêt, sur Festigny 15 ha coupés à ras. Il y a des phénomènes et l'ONF organisme de l'Etat, qui ne va pas très bien, les agents qui font grève. L'ONF a tendance à vendre pour retrouver un peu de finances, pour faire de la trésorerie. Les replantations sont envisagées. Cette replantation coûte moins chère que le produit de la vente. Cela arrive sur notre territoire alors qu'on le voyait que dans le Morvan.

M. Bourdoune : pour compléter vos propos, j'ai participé à une réunion des communes forestières. Il y a à différents endroits des coupes à ras, mais ce ne sont pas des coupes d'opportunité, pour l'essentiel c'est bien une problématique sanitaire : une variété des scolytes sur des essences sur le territoire et ce qui amène des essences à mourir. L'ONF est obligée de couper à ras et laisser pendant 2 à 3 ans sans les replanter pour permettre de se débarrasser des parasites pour régénérer la forêt. Cela a pour conséquence un surstock de bois et l'ONF est encore plus réticente à faire des coupes d'opportunité.

M. Guibert : les scolytes sont présents sur les résineux, mais localement très peu d'épicéas, mais plutôt des chênaies charmées.... Pour le stock, à la Région on met en place des dispositifs d'aide au secteur car le bois ne vaut plus rien.

Mme Maillard : J'avais lu dans le conseil municipal du 16 octobre 2019 « on n'a pas de marge de manœuvre entre le 011 et le 012 ». Avez-vous le taux d'endettement par habitant ? Pour financer tous ces travaux, peut-on avoir une capacité d'autofinancement, pour avoir un budget

plus adapté et notamment prévoir une baisse de la fiscalité ? A quoi correspondent les 32 000 € du 618 ?

Mme Bonin : les 32 000 € correspondent aux produits Covid, les plexis, les masques.

M. Bourdouné : Ce sont des chiffres bruts. Il convient d'attendre le premier budget de l'année prochaine. Vous nous parlez de budget adapté, de fait il l'est puisqu'il s'agit d'un budget supplémentaire. Vous nous parlez de baisse des impôts. Ce sera sur le budget primitif 2021, c'est un de nos engagements de campagne, nous y travaillons activement et l'évoquerons le moment venu. Le taux d'endettement sera présenté sur le BP 2021.

Mme Bonin : Il est prévu de baisser la dette de 390 000 € et depuis plusieurs années, on a emprunté moins que le capital remboursé. C'est quelque chose d'acté et on pourra vous donner les chiffres de l'année 2000 où la dette était très importante.

Mme Maillard : c'est important de l'avoir pour le prochain budget.

Investissement :

N. Bourdouné : Il s'agit d'un plan pluriannuel. Nous avons conscience de la remise à niveau de la voirie sur l'ensemble de la mandature.

L'aménagement du secteur des berges, voies douces, gymnase, comprendra le snack qui est une verrue. Il peut participer de l'attractivité de ce lieu. Il est prévu de le réaménager et d'en faire la guinguette de Clamecy et fonctionnel pour la saison touristique de 2021 avec une livraison courant mai début juin.

En ce qui concerne la cité scolaire, une étude sera lancée comme 1^{er} acte. Comme vous le savez, 4 établissements scolaires sur la commune : quartier Ferme Blanche, maternelle et primaire (bâtiments Pailleron), et Claude Tillier et Jules Renard. Se pose la question de la multiplication des lieux, de l'évolution des normes, de l'adaptation véritable des lieux, de créer un lieu moderne qui permette d'optimiser l'apprentissage scolaire et de rationaliser nos coûts. Cette étude est le 1^{er} acte du projet qui nous occupera tout au long du mandat, la création d'une cité scolaire dimensionnée pour permettre d'accueillir les élèves actuels et à venir et de gérer de manière optimisée notre personnel, le matériel, et les consommations de fluides pour un bâtiment en énergie positive. Et pourquoi pas, ne nous interdisons rien, imaginer une nouvelle cantine, une cuisine centrale des approvisionnements à filière courte, avec la création d'emploi local, du soutien à l'économie locale, de l'éducation à l'alimentation avec des produits de qualité même s'ils n'ont pas le label bio, produits dans le cadre d'une agriculture performante et raisonnée, offrir de meilleures conditions de vie et d'apprentissage pour l'ensemble des élèves.

Le budget supplémentaire 2020 est adopté (2 abstentions).

- Révision de tarifs :

Il y a lieu de réviser les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Location de salles (dont la salle polyvalente)
- Pose de banderoles
- Location de matériels divers (tables, verres...).

Mme Maillard demande s'il peut y avoir un tarif spécifique, voire gratuité pour les habitants de Clamecy.

M. Bourdoune indique que pour les associations Clamecycois, il existe un tarif spécifique. Pour les habitants, comme dans les autres communes, il y a une tarification.

Location de salles :

	Clamecy			Communes extérieures		
Tarifs	2020	2021	%	2020	2021	%
Mairie : Salle Romain Rolland	122,86 €	123,49 €	+ 0,51	135,74 €	136,44 €	+ 0,51
Autres salles	37,44 €	37,64 €	+ 0,53	41,40 €	41,62 €	+ 0,53
<u>Bibliothèque</u> :						
Salle de la Chapelle	86,59 €	87,04 €	+ 0,51	94,36 €	94,85 €	+ 0,51
Salle vidéo	73,64 €	74,02 €	+ 0,51	81,36 €	81,78 €	+ 0,51
Accès médiathèque	11,23 € par an et par classe ou groupes des communes extérieures (11,17 € en 2020) + 0,53					
Salle Colas Breugnon	Gratuit			122,86 €	123,49 €	+ 0,51
<u>Associations</u>						
Particuliers	122,86 €	123,49 €	+ 0,51	122,86 €	123,49 €	+ 0,51
Caves Centre Culturel Romain Rolland	56,59 €/semaine pour les particuliers (56,30 € en 2020) + 0,51					
Lavoirs	17,24 €/semaine pour les particuliers (17,15 € en 2020) + 0,52					

Pose de banderoles

Tarifs	2020	2021	%
Pose de banderole	84,55 €	84,99 €	+ 0,52

La pose des deux premières banderoles est gratuite pour les associations de Clamecy.

Location de matériel

Tarifs	2020 €	2021 €	%
Tables	1,42	1,43	+ 0,70
Chaises	0,63	0,64	+ 1,58
Mâts	1,42	1,43	+ 0,70
Oriflammes	0,80	0,81	+ 1,25
Barrières métalliques	3,22	3,24	+ 0,62
Projecteurs	7,82	7,86	+ 0,51
Verres	0,27	0,28	+ 3,70
Guirlandes	7,82	7,86	+ 0,51
Barnum	20,00	20,10	+ 0,50

Tout matériel loué non rendu sera facturé au prix coûtant.

Ce dossier est approuvé à la majorité (2 abstentions).

Demande de Subventions : Les demandes émanent de :

- Clam'VY.com pour l'organisation des marchés nocturnes : 1 550 €

M. Guibert : La commune apporte de l'aide après les événements. Il sera judicieux de se positionner avant le Conseil Municipal. On aurait pu avoir un débat avant. Sur le principe, il faut être aider les marchés nocturnes et le dernier marché a été particulièrement réussi. Il faut voir l'année prochain comment accompagner cette association en amont, mieux les aider car il manque de communication pour informer la population. Le site internet sera le bienvenu. Il convient de travailler là-dessus, cela ne nous coûte pas grand-chose. Cela permet de travailler sur l'attractivité du territoire en été. Pour l'année prochaine, il faut le faire grandir et permettre de faire venir plus de population sur cet événement.

M. Bourdune : nous sommes d'accord, cela s'est mis en place après le conseil municipal de juin. Il n'était pas possible de réunir un conseil municipal, mais on était sûr que vous apporteriez votre soutien. Il faut optimiser la communication et améliorer les vecteurs de communication. Il appartient aussi à l'association des commerçants de réfléchir à l'organisation de l'année prochaine et favoriser la communication et nous serons là pour les accompagner au mieux.

- Espace Social des Vaux d'Yonne pour l'accompagnement à la parentalité : 19 200 €
- AFPLI Solidarité : fonctionnement : 2 900 €
- Union Locale Croix Rouge : fonctionnement : pas de subvention en raison de la mise à disposition gratuite de la Vestiboutique au CET.

Les subventions sont accordées à l'unanimité.

Affaires scolaires :

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : convention avec l'Espace Social année scolaire 2020-2021 : Un accompagnement à la scolarité est proposé dans les deux écoles de Clamecy depuis 2018 dans le cadre de la compétence scolaire de la commune de Clamecy. La prestation est réalisée par l'Espace Social des Vaux d'Yonne.

Il est proposé de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2020-2021 dans les deux écoles. Le budget s'établit à 20 737,79 € et est financé par la CAF, la commune prenant en charge le résiduel du coût soit 8 000 €.

Mme Maillard : Pouvez-vous nous indiquer quelles écoles sont concernées ?

Mme Ciudad-Kadi : L'école Claude Tillier et l'école Ferme Blanche.

M. Guibert : nous n'avons pas beaucoup d'éléments. Pour moi c'est positif, mais il serait judicieux d'avoir plus de détail sur l'orientation.

Mme Ciudad-Kadi : Ce dispositif existe depuis 2018 et la commune a repris cette compétence et délègue à l'espace social qui est notre prestataire. C'est un travail partagé avec l'équipe pédagogique et présenté aux élèves. C'est un projet cohérent sur lequel la CAF veille pour qu'elle soit bien réalisée. On peut vous fournir des pièces complémentaires.

Mme Maillard : Je n'ai pas de problème avec ce dossier. La note de synthèse n'est pas assez détaillée. Les commissions n'ont pas été réunies, nous n'avons pas le compte rendu des réunions.

Mme Ciudad-Kadi : Vous n'êtes pas à la commission « Affaires scolaires ».

Mme Maillard : On pourrait avoir les éléments plus détaillés pour être au courant de ce qui se passe.

M. Dedienne : je réponds sur les commissions pour M. Guibert. Au niveau du groupe les délégués qui sont présents peuvent faire remonter les informations. A l'avenir on fera un compte rendu pour que les informations circulent.

N. Bourdouné : votre groupe n'est pas représenté dans la commission et c'est à chacun des groupes de transmettre les informations. Par ailleurs, cette subvention a été présentée en commission des Finances.

Mme Ciudad-Kadi : Je ne peux pas exposer le projet complet, j'en souligne les actions.

Mme Maillard : on pourrait avoir les éléments détaillés. Actuellement, il n'y a personne sur certaines commissions. On travaille ensemble, il y a des petites informations dont on aurait besoin.

M. Bourdouné : C'est pour cela qu'il y a les commissions.

M. Guibert : Depuis que l'on siège, on n'a pas voté le règlement intérieur pour que le groupe, tous les groupes peuvent motiver leur présence dans les commissions et pour voter le règlement intérieur.

M. Bourdouné : La suggestion est intéressante, on le fera.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Affaires Culturelles :

- Etablissement d'Enseignement Artistique des Vaux d'Yonne :

*Tarifs 2020 : Il y a lieu de revaloriser les tarifs des activités (initiation, instrument, danse, ensemble amateurs...) pour l'année scolaire 2020-2021 sans modification des tranches de coefficient familial pour les enfants domiciliés à Clamecy.

	Communes conventionnées		Communes non conventionnées	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Initiation	113 €		135 €	
Parcours instrument avec ou sans cours collectif musique	269 €	612 €	628 €	714 €
Cours collectif musique sans parcours instrument	124 €	196 €	196 €	294 €
Cours danse	124 €	196 €	196 €	294 €
Ensemble amateur		102 €		122 €
Participation à la vie de l'établissement	10 €	10 €	10 €	10 €

Ce dossier est adopté (2 abstentions).

- Médiathèque : Demande de subvention exceptionnelle au titre de la relance économique

Afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire actuelle dans le secteur du livre, le Ministère de la Culture souhaite accompagner les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents.

Une aide à hauteur de 80 % du budget annuel d'acquisition de la Médiathèque peut être sollicitée auprès de la DRAC. Pour l'année 2020, ce budget s'élève à 11 900 € soit une aide possible de 9 520 €.

Le conseil municipal adopte ce dossier à l'unanimité.

Ressources humaines :

- Festival résistance : rémunération de contractuel : Il est proposé de recruter, pour une durée de 3 mois, un agent contractuel à temps non complet 30/35^e pour assurer la coordination du festival résistance 2020 et de calculer sa rémunération par référence à l'indice brut 478.

M. Guibert : Nous voterons contre. Une subvention est votée aussi pour l'association des amis du festival. S'il existe pour l'animation, cela devrait être de l'ordre de l'associatif et que l'on embaucherait un contractuel.

M. Bourdouné : Il s'agit d'un festival municipal et pour l'exercice 2020, il n'y aura pas de subvention pour les amis du festival.

Ce dossier est adopté à la majorité (2 contre et 3 abstentions).

- RIFSEEP : application aux derniers cadres d'emploi (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel) : Il y a lieu de délibérer afin d'appliquer le RIFSEEP au cadre d'emplois de fonctionnaires non encore éligibles (notamment le cadre d'emploi des ingénieurs).

N. Bourdoune : Le comité technique a émis un avis favorable. Il s'agit de s'engager à respecter la loi notamment pour le cadre d'emploi des ingénieurs.

Le Conseil municipal adopte ce dossier à l'unanimité.

- Création de postes : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- Augmentation de temps de travail : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer le temps de travail d'un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 21,56/35^e à 31,5/35^E. Le Comité technique a émis un avis favorable.
- Suppression de postes : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer les postes suivants :
 - 1 poste d'attaché à temps complet
 - 1 poste de rédacteur à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Divers :

- Délégation maîtrise d'ouvrage sur le zonage des eaux pluviales :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne la maîtrise d'ouvrage relative au volet du zonage des eaux pluviales dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale et d'autoriser le maire à signer la convention s'y rapportant.

- Cession de terrains : Il est proposé de procéder aux cessions de terrains suivantes :
 - La partie haute de la parcelle BW 11 à la Tambourinette d'une superficie de 3 000 m² à la CCHNVY pour la construction de la crèche intercommunale au prix de 15 854,84 €.
 - Un terrain de 44 m² avec dépendances 19 rue du faubourg de Bethléem à M. Bruno ASSOUNE au prix de 2 000 €
 - Une parcelle enclavée de 105 m² cadastrée CA 228 à la Postallerie à M. Roland LAVAL au prix de 210 €

Mme Maillard : quel est le notaire ? l'argent de la vente sera en investissement ?

M. Bourdoune : Maître Dinet. L'argent entre dans le fonctionnement.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Acquisition de terrain Champs Niffon :

Il est proposé d'acquérir les parcelles ZE 115 et 116 lieudit Champs Niffon d'une superficie de 4 668 m² et 26 m² appartenant au Département de la Nièvre au prix de 1 030 €.

M. Guibert : cette parcelle est le terrain où il y a des carcasses de voitures ? Il va falloir les évacuer en terme d'image et d'environnement.

M. Bourdoune : cette parcelle appartenait au Département qui a fait les démarches pour ce trouble cesse. Les carcasses ont été évacuées et la parcelle a été clôturée. Cela complète notre patrimoine et nous permet d'avoir la maîtrise de l'ensemble. L'endroit est propre et n'est plus accessible pour la moindre pollution.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Informations :

M. Bourdoune : Je voulais donner une information aux membres du Conseil Municipal. Courant septembre, nous a été remise en main propre un courrier par Madame Maillard au nom du groupe Clamecy pour toutes et tous.

Il procède à la lecture du courrier.

« Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous informer que la constitution du groupe « Clamecy pour toutes et tous », selon le Code Général des Collectivités Territoriales, groupe d'élus composé de Odile Maillard et Dominique Méchin dont la responsable est Odile Maillard. Je vous remercie d'en prendre note et d'en faire communication au prochain Conseil Municipal. »

M. Carvoyeur : Une réponse à ce courrier. Je tiens à préciser certaines choses. Je n'ai pas été informé au préalable de ce courrier décidant de créer un groupe. Je prends acte de la décision des deux membres de la liste Clamecy pour Tous de créer un groupe d'opposition dissident et indépendant et donc par le fait de quitter le groupe qui les a fait élire au conseil municipal.

Cette décision n'engage que ceux qui l'ont prise, pour ma part je resterai fidèle aux propositions qui ont été faites lors de notre campagne afin de porter fidèlement la voix de tous les habitants sans restriction car un élu est là pour représenter l'ensemble de l'électorat sans en attendre un avantage pour lui-même.

J'encourage donc mes ex co-listiers à s'impliquer dans la lecture d'un livre d'André Pratte « le syndrome de Pinocchio », révélateur de pratiques que nous croyions disparues.

Je vais prochainement présenter cette décision à notre groupe et nous prendrons toutes les mesures en tenant compte de cette nouvelle situation et de toutes les conséquences engendrées par ces choix individuels.

Je demande donc officiellement à la Municipalité de tenir compte de ces faits et par conséquent de me tenir informé indépendamment du nouveau groupe nouvellement créé. Merci.

M. Bourdoune : Je vous informe que l'un des plaques de rue disparues a été retrouvée par les forces de gendarmerie.

M. Guibert : Celle du haut de la rue est toujours recouverte de lierre à signaler aux services techniques. Je félicite les gendarmes pour cette trouvaille.

Mme Maillard : Je tiens à répondre pour rapport à la constitution de ce groupe. Nous continuerons à défendre les habitants de Clamecy. Notre groupe a été posé en totale transparence et nous continuerons à écouter nos habitants de Clamecy.